

**RAPPORT ANNUEL SUR LE
PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE PUBLIC
DE GESTION DES DECHETS ET
ASSIMILES**

Année 2022

SOMMAIRE

PARTIE I : LES INDICATEURS TECHNIQUES	2
I. Présentation générale du service.....	2
1. Le territoire desservi	2
2. L'organisation générale du service Gestion et Valorisation des déchets.....	2
3. Les moyens humains	3
4. Les principaux investissements en 2022	3
II. La prévention des déchets	3
1. Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	3
2. Mise en place d'un plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).....	3
3. Description des actions menées en 2022.....	4
III. La collecte des déchets : organisation	6
1. Organisation de la collecte en porte à porte	6
2. Organisation de la collecte en point d'apport volontaire.....	6
3. Les déchèteries	7
4. Les équipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire.....	9
IV. La collecte des déchets : bilan des tonnages	9
1. Les données générales.....	9
2. Les ordures ménagères	10
3. La collecte sélective.....	10
4. La collecte en déchèterie	12
5. La collecte du textile	13
6. Bilan : répartition par type de déchets et comparaison aux données départementales	13
V. Le traitement des déchets	14
1. Les sites de traitement.....	14
2. Les tonnages traités du territoire	15
PARTIE II : LES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS.....	16
I. Les modalités d'exploitation	16
1. L'organisation du service	16
2. Le montant annuel des principales prestations réénumérées à des entreprises	16
II. Le coût du service et son financement	17
1. Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service	17
2. La nature des charges et des produits de fonctionnement	18
3. Le financement du service	19

PARTIE I : LES INDICATEURS TECHNIQUES

I. Présentation générale du service

1. Le territoire desservi

La Communauté de communes de Vie et Boulogne est constituée de 15 communes :

- Aizenay
- Apremont
- Beaufou
- Bellevigny
- Falleron
- Grand'Landes
- La Chapelle Palluau
- La Genétouze
- Le Poiré sur Vie
- Les Lucs sur Boulogne
- Maché
- Palluau
- Saint Denis la Chevasse
- Saint Etienne du Bois
- Saint Paul Mont Penit












Population légale 2022 :
45 576 habitants

Population DGF 2022 :
46 791 habitants

2. L'organisation générale du service Gestion et Valorisation des déchets

La Communauté de communes dispose de la compétence collecte uniquement. La compétence traitement des déchets est transférée au syndicat départemental de traitement TRIVALIS depuis le 1^{er} janvier 2003.

	COLLECTE	Ordures ménagères	Emballages	Papier	Verre	Déchets verts	Ferraille, carton, DEEE...
Compétence CCVB	Porte à porte						
	Apport volontaire						
	Déchèterie						
Compétence Trivalis	Transfert	Centre de transfert départemental de la Ferrière	Centre de tri départemental Vendée Tri	Centre de tri départemental Vendée Tri	Centre de tri départemental Vendée Tri	Géré par le syndicat	Géré par le syndicat
	Traitement/valorisation	TMB de Trivalandes	Filières de recyclage	Filière de recyclage papier	Saint Gobain, Chateaubriant (16)	Filière agricole	Filières de recyclage

3. Les moyens humains

En 2022, le service se compose de :

- 1 responsable de service relation usagers et suivi de la facturation
- 1 agent technique pour le suivi de l'installation et la réparation des bacs roulants
- 3 agents administratifs pour le suivi du fichier des abonnées et relation usagers
- 1 chargé de mission Prévention des déchets
- 12 agents de déchèterie

4. Les principaux investissements en 2022

En 2022, la Communauté de communes Vie et Boulogne a investi dans :

- Des bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères en porte à porte
- Des composteurs
- Plusieurs colonnes aériennes pour la collecte du verre et du papier
- Un conteneur maritime pour le stockage des déchets électriques sur la déchèterie de Bellevigny

II. La prévention des déchets

1. Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100.

L'indice pour l'année concernée par rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

Evolution des ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Population INSEE	39228	40478	41694	42656	43413	44214	44960	43101	43645	44170	44582	4512	45576
Tonnages OMR (T)	7065	7145	7191	7123	7212	7181	7110	6379	6400	5708	4714	4684	4592
Ratio kg/hab	180	177	172	167	166	162	158	148	147	129	106	104	101
Indice de réduction des quantités	100	-2%	-4%	-7%	-8%	-10%	-12%	-18%	-19%	-28%	-41%	-42%	-44%

Evolution de la COLLECTE SELECTIVE

Population INSEE	39228	40478	41694	42656	43413	44214	44960	43101	43645	44170	44582	45120	45576
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnages OMR (T)	3612	3750	3748	3847	3912	3972	4028	4102	4285	4624	4975	5192	5016
Ratio kg/hab	92	93	90	90	90	90	90	95	98	105	112	115	110
Indice de réduction des quantités	100	+1%	-2%	-2%	-2%	-2%	-3%	-3%	-7%	+14%	+21%	+25%	+20%

Evolution des ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES (OMR + CS)

Population INSEE	39228	40478	41694	42656	43413	44214	44960	43101	43645	44170	44582	45120	45576
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnages OMR (T)	10677	10895	10940	10970	11124	11153	11139	10481	10686	10332	9689	9876	9607
Ratio kg/hab	272	269	262	257	256	252	248	243	245	234	217	219	211
Indice de réduction des quantités	100	-1%	-4%	-6%	-6%	-7%	-9%	-11%	-10%	-14%	-20%	-17%	-23%

Evolution des DECHETS MENAGERES ET ASSIMILES (OMR + CS + DECHETERIES)

Population INSEE	39228	40478	41694	42656	43413	44214	44960	43101	43645	44170	44582	45120	45576
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnages OMR (T)	20375	22843	22364	21823	23194	24000	23750	23546	23869	23954	22221	25651	23486
Ratio kg/hab	519	564	543	512	534	543	528	546	547	542	498	568	515
Indice de réduction des quantités	100	+9%	+5%	-2%	+3%	+5%	+2%	+5%	+5%	+4%	-4%	+9%	-1%

Depuis 2010, la production totale de déchets ménagers et assimilés stagne malgré une **réduction de 44% des ordures ménagères**.

A l'inverse, la mise en place de la redevance incitative en 2020 a permis une augmentation des tonnages de la collecte sélective : **+20% en 2022**.

2. Mise en place d'un plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

a. Rappel réglementaire

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et la loi relative à la lutte contre le Gaspillage et à l'Économie Circulaire (ou loi AGECL de 2020) renforcent le rôle de la prévention des déchets et fixe de nouveaux objectifs dont la réduction de 15% des déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010.

Depuis 2013, le syndicat départemental de traitement des déchets Trivalis met en œuvre pour le compte des collectivités adhérentes des programmes de prévention (territoire zéro déchet, zéro gaspillage, prévention des déchets et économie circulaire).

Par le biais de son propre programme de prévention des déchets, la Communauté de Communes Vie et Boulogne souhaite accentuer les actions de prévention sur son territoire en ciblant des thématiques prioritaires, en référençant ces acteurs locaux et en définissant des actions concrètes. Ce plan a été adopté en octobre 2022 pour une durée de **6 ans (2022-2027)**.

b. L'élaboration du PLPDMA

Sur la base du diagnostic, des enjeux territoriaux et du PCAET, 6 axes stratégiques et 18 actions ont été déterminés pour la période 2022-2027 :

AXE 1 / Garantir l'exemplarité des collectivités

- Action 1.1 - Développer la prévention des déchets au sein de la CCVB
- Action 1.2 - Encourager et accompagner l'engagement des communes dans la prévention des déchets

AXE 2 / Réduire et gérer à la source les biodéchets

- Action 2.1 - Poursuivre et accentuer de déploiement du compostage de proximité (individuel et partagé)
- Action 2.2 - Favoriser la gestion de proximité /in situ des déchets verts

AXE 3 / Développer la réparation, le réemploi et la consommation responsable

- Action 3.1 - Accompagner au changement
- Action 3.2 - Développer l'usage de la couche lavable et réduire les textiles sanitaires
- Action 3.3 - Renforcer les flux de matières orientés vers une recyclerie et créer un Repair café
- Action 3.4 - Encourager et favoriser le don, le partage et la location d'objets
- Action 3.5 - Développer le réemploi et la collecte des textiles

AXE 4 / Accompagner les établissements et événements dans une démarche de prévention

- Action 4.1 - Réduire le gaspillage alimentaire et développer le compostage en restauration collective
- Action 4.2 - Sensibiliser le jeune public
- Action 4.3 - Accompagner des événements/réunions zéro déchet

AXE 5 / Accompagner les professionnels dans la réduction des déchets

- Action 5.1 - Accompagner les gros producteurs de biodéchets
- Action 5.2 - Développer le vrac
- Action 5.3 - Accompagner les professionnels du tourisme

AXE 6 / Actions transversales en appui aux actions de prévention

- Action 6.1 - Poursuivre la mise en œuvre de la Redevance Incitative
- Action 6.2 - Mettre en place une stratégie de communication tri/prévention
- Action 6.3 - Organiser un défi famille presque zéro déchet

Chaque fiche action précise les étapes de mise en œuvre, les moyens nécessaires et les partenaires concernés ou mobilisés.

3. Description des actions menées en 2022

a. Le compostage

La Communauté de communes Vie et Boulogne met à disposition gratuitement des composteurs en plastique. En 2022, 600 composteurs ont été distribués.

Pour les rendez-vous du climat, 3 remises de composteurs avec animations ont été réalisées (43 participants).

b. Les ateliers zéro déchet

En partenariat avec Trivalis, **3 ateliers zéro déchet « C'est moi qui l'ai fait » ont été réalisés en 2022 :**

- 2 ateliers (dans le cadre d'Aiz'net) sur les thèmes de l'hygiène et beauté et entretien de la maison (25 participants)
- **le stand de démonstration Zéro Déchet** a été installé lors de la semaine Objectif 0 déchet au Poiré-sur-Vie.



c. Lancement du Défi familles « presque zéro déchet »

L'objectif de ce défi est sensibiliser les habitants du territoire aux écogestes et aux modes de consommation responsables à la portée de tous, permettant de réduire voire de supprimer des déchets produits à la maison, au travail, à l'école.

Ce défi a démarré en novembre 2022 pour se terminer en avril 2023.

Les 14 familles participantes sont invitées à mettre en pratique des gestes simples du quotidien afin de réduire leurs déchets. Pour évaluer leurs progrès, elles pèsent et assurent le suivi de leur production de déchets ménagers et d'emballages. Différents ateliers et visites sont proposés sur la durée du défi :

- ✓ Atelier Furoshiki
- ✓ Visite de Vendée Tri à la Ferrière
- ✓ Atelier sur les écogestes et conseil d'entretien (appareils, lave-linge,...)
- ✓ Atelier sur les bases de la couture (charlottes à plat, lingettes, sacs à vrac...)
- ✓ Visite de la Recyclerie Cœur Vendée
- ✓ Atelier les courses zéro déchet (limiter les emballages,...)
- ✓ Atelier cuisine anti-gaspi
- ✓ Visite de Food'cru à Grand'Landes
- ✓ Atelier de Home organising (désencombrer, réorganiser, trier, ...)
- ✓ Atelier sur la fabrication de produits ménagers
- ✓ Visite de l'usine d'eau potable et du du Château d'eau à Apremont
- ✓ Atelier Tous au jardin !
- ✓ Visite de la Ferme des Grands Chênes aux Lucs-sur-Boulogne



d. Animations scolaires, visites de sites et sensibilisation agents

Animations scolaires

Dans le cadre d'une convention, Trivalis propose de mettre partiellement à disposition le service des ambassadeurs du tri notamment pour des missions de sensibilisation auprès des publics (établissements scolaires, EHPAD, évènements...).

En 2022, 15 interventions pédagogiques ont été réalisées par Trivalis dans 3 établissements du territoire (10 classes, soit 229 élèves sensibilisés).

En complément, des animations sont proposées pour les **maternelles** et réalisées par l'animatrice de prévention ; **2 interventions, soit 2 classes et 50 élèves sensibilisée en 2022.**

Deux accueils de loisirs et un centre jeunesse ont également bénéficiés d'animations pédagogiques réalisées par Trivalis et l'animatrice prévention.

Visites de sites

En complément des animations pédagogiques, Trivalis propose des visites de sites pour les scolaires et le grand public au centre de tri Vendée TRI et à Trivalandes (usine de tri-compostage).

En 2022, 11 visites ont été organisées, soit 454 visiteurs en provenance de Vie et Boulogne dont:

- A Vendée TRI : 3 visites scolaires soit 307 élèves et 6 visites grand public soit 90 visiteurs.
- A Trivalandes : 2 visites scolaires soit 57 élèves.

Sensibilisation agents

A la demande du pôle enfance jeunesse du Poiré-sur-Vie, une intervention a été réalisée à la réunion de pré-rentree des agents des écoles (présentation de la gestion des déchets, réduction et tri des déchets).

e. Opération qualité de tri des sacs jaunes

Depuis 2020, le taux de refus (lié aux erreurs de tri dans les sacs jaunes) a évolué de 23% en 2020 à 28% en 2021. Plus d'un déchet sur quatre n'est pas jeté dans le bon contenant. Ces refus génèrent une saturation du centre de tri, des surcoûts liés à leur renvoi vers le centre d'enfouissement et des pénalités pour la CCVB qui impactent le budget ordures ménagères.

Afin d'améliorer la qualité du tri, une campagne de sensibilisation aux bons gestes de tri a été mise en place en collaboration avec Véolia. L'objectif était d'effectuer des contrôles visuels sur les sacs jaunes déposés **en porte à porte et aux points de regroupement.**

Les contrôles ont été planifiés de mars à décembre sur l'ensemble des communes du territoire.

En cas de non-conformité, le sac n'était pas collecté et un autocollant orange indiquait à l'usager les motifs de refus.

L'objectif de cette opération n'était pas de sanctionner mais bien de responsabiliser et sensibiliser les usagers aux bons gestes de tri. La visite d'un agent et un rappel des consignes de tri en boites aux lettres ont parfois été nécessaire.

Les erreurs les plus fréquemment identifiées étaient : les papiers, les emballages en verre, les emballages souillés (mal vidés) et imbriqués, les restes de nourritures, les vêtements, les déchets électriques et électroniques, les couches, les masques,...

Cette opération de contrôle qualité est une action pertinente et efficace pour améliorer la qualité du tri des déchets recyclables. Les refus de tri en 2022 ont diminué à 26%.



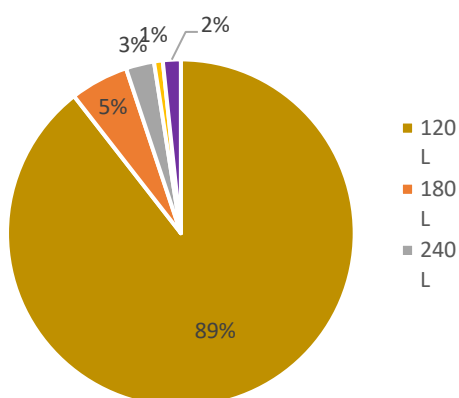
III. La collecte des déchets : organisation

L'ensemble de la collecte est réalisé en prestation privée. La gestion a été confiée à la société Grandjouan Véolia depuis le 1^{er} janvier 2019.

1. Organisation de la collecte en porte à porte

a. Les ordures ménagères

Pour la collecte des ordures ménagères en porte à porte, les usagers disposent de bacs roulants pucés. Au 31 décembre 2022, la répartition des volumes de bacs était la suivante :



89% des bacs distribués sont des 120L

La collecte des ordures ménagères s'effectue principalement en porte à porte tous les 15 jours. Certains professionnels, à la demande, peuvent bénéficier d'une collecte toutes les semaines voire deux fois par semaine. Afin d'identifier leur semaine de collecte, les habitants reçoivent un calendrier en fin d'année.

En moyenne, sur l'année 2022, le taux de présentation des bacs à la collecte est de 35.1%.

b. Les emballages

La collecte des emballages est effectuée en sacs jaunes. Ils sont mis à disposition des usagers gratuitement l'accueil de chaque mairie et de la Communes de communes.

La collecte est réalisée en porte à porte tous les 15 jours, le même jour que la collecte des ordures ménagères.



2. Organisation de la collecte en point d'apport volontaire

a. Les ordures ménagères

28 colonnes enterrées, équipées d'un double tambour d'un volume de 80L, sont réparties sur le territoire.

Elles permettent de palier aux oublis de collecte, aux surplus de déchets ainsi qu'aux apports exceptionnels. Certains usagers (habitat collectif, résidences secondaires) ont fait le choix d'utiliser uniquement ce système de collecte.

b. Le verre et le papier

La collecte du verre et du papier est réalisée uniquement en point d'apport volontaire. 154 colonnes à verre et 123 colonnes à papier sont réparties sur le territoire.

c. Le textile

40 conteneurs destinés à la collecte des textiles usagés sont mis à disposition par le Relai Atlantique et 3 bornes par la Croix Rouge.

3. Les déchèteries

a. L'organisation

6 déchèteries, accessibles à tous les habitants, sont réparties sur le territoire : Aizenay, Bellevigny, Le Poiré sur Vie, Les Lucs sur Boulogne, Saint Denis la Chevasse et Saint Paul Mont Penit.

Le gardiennage est effectué en régie avec deux agents par déchèterie. Des agents de chez Tremplin-Acemus pallient aux absences éventuelles des agents.



b. Les déchets acceptés

Les déchets acceptés sont les suivants :

- ✓ *Le bois*
- ✓ *Le carton*
- ✓ *Le mobilier*
- ✓ *Les déchets verts*
- ✓ *La ferraille*
- ✓ *Les gravats*
- ✓ *La plaque de plâtre*
- ✓ *Les plastiques souples*
- ✓ *Les plastiques rigides*
- ✓ *Le polystyrène*
- ✓ *Les déchets dangereux*
- ✓ *Les déchets ultimes*
- ✓ *Les déchets électriques et électroniques*

L'accès aux déchèteries est réservé uniquement aux habitants de la Communauté de communes sur présentation de leur carte d'accès. Le nombre de passage est illimité, en revanche, les dépôts sont limités à 2m³ par jour.

Pour les professionnels, les dépôts sont facturés selon leur nature et leur volume des déchets apportés en déchèterie.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le contrôle d'accès a été installé sur les 6 déchèteries.

c. Les horaires d'ouverture

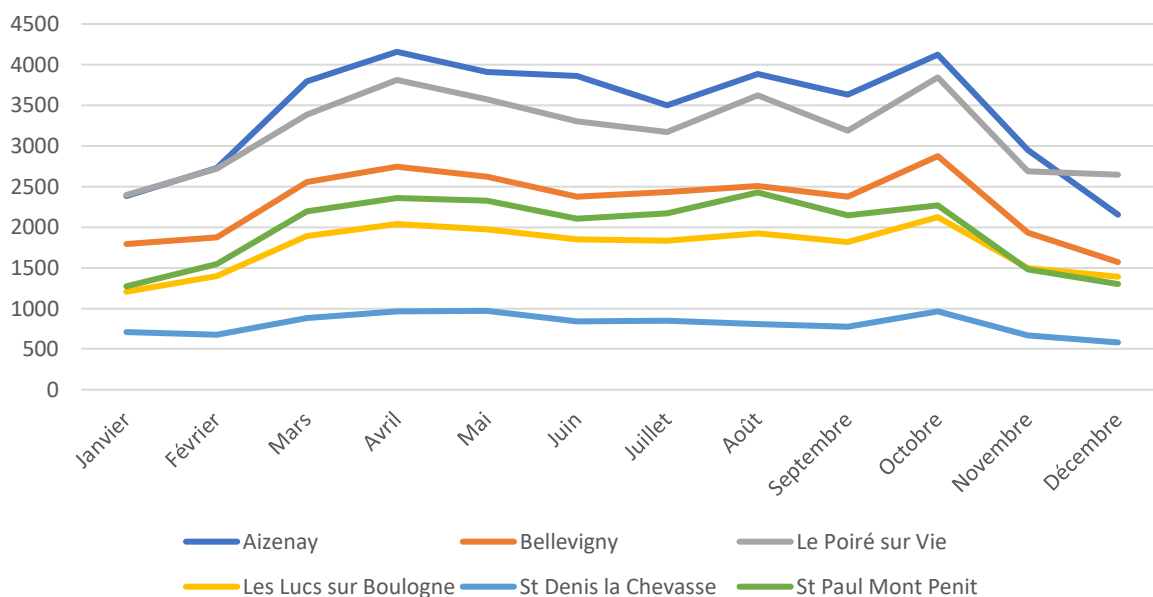
Les horaires des déchèteries sont les suivantes :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Aizenay		13h30– 17h30	9h-12h 13h30-17h30	13h30– 17h30	13h30– 17h30	9h-12h 13h30-17h30
Bellevigny	13h30– 17h30		9h-12h 13h30-17h30		13h30– 17h30	9h-12h 13h30-17h30
Le Poiré sur Vie	13h30– 17h30		9h-12h 13h30-17h30	13h30– 17h30	13h30– 17h30	9h-12h 13h30-17h30
Les Lucs sur Boulogne	13h30– 17h30		13h30– 17h30		13h30– 17h30	9h-12h 13h30-17h30
St Denis la Chevasse	13h30– 17h30		13h30– 17h30			9h-12h 13h30-17h30
St Paul Mont Penit	13h30– 17h30	13h30– 17h30	9h-12h 13h30-17h30			9h-12h 13h30-17h30

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

d. Les fréquentations

Fréquentation sur les 6 déchèteries en 2022



En 2022, il a y eu 161 260 passages en déchèterie répartis de la manière suivante :

- ✓ 25% sur Aizenay
- ✓ 17% sur Bellevigny
- ✓ 24% sur le Poiré sur Vie
- ✓ 13% sur les Lucs sur Boulogne
- ✓ 6% sur St Denis la Chevasse
- ✓ 15% sur St Paul Mont Penit

e. Evolution : construction d'une nouvelle déchèterie intercommunale

Un programme de rénovation et de restructuration de l'offre de des déchèteries sur le territoire a été mis en place pour améliorer le service rendu à l'utilisateur. Ce projet a commencé par la création d'une nouvelle déchèterie à Aizenay en remplacement de l'actuelle sur la commune.

Pour cette future déchèterie intercommunale, en 2022, il a été réalisé :

- La finalisation des plans du projet de conception avec l'aide du bureau d'études Artelia
- Le dossier de demande de permis de construire
- Le dossier de demande d'enregistrement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

4. Les équipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

	Verre	Papier	Déchèteries	Textile
Type de contenant	Colonnes aériennes	Colonnes aériennes	Bennes	Bornes
Nombre	154	123	6	43
Population DGF	46 791	46 791	46 791	46 791
Ration contenant/habitant	304	380	7798	1088

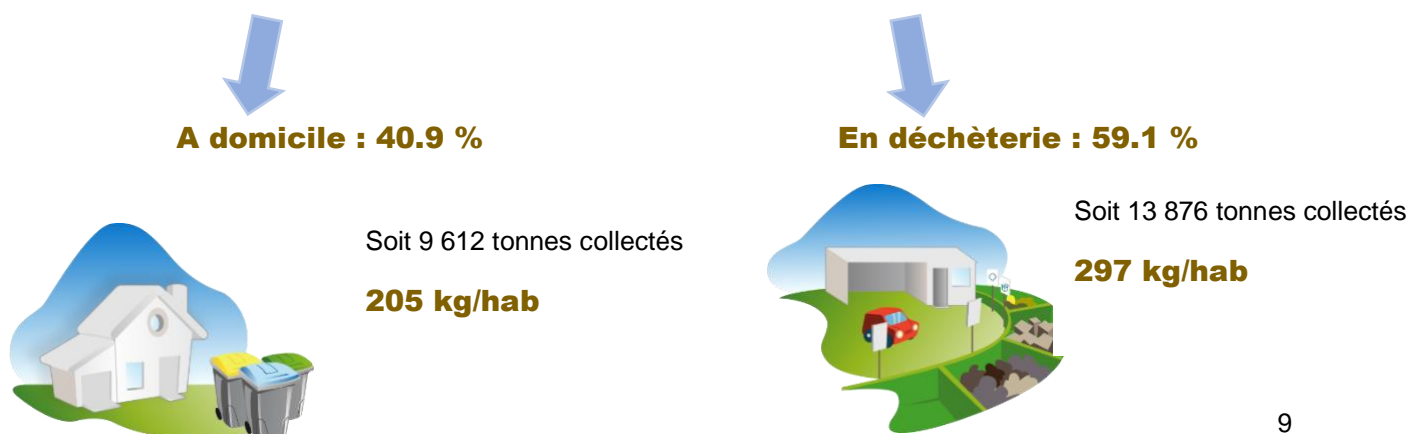
Citéo recommande un point d'apport volontaire verre ou papier pour 600 habitants. Eco TLC préconise une borne textile pour 1500 habitants, ce qui est respecté sur le territoire. Aussi, le maillage des colonnes sur le territoire de Vie et Boulogne est en adéquation avec les prescriptions des éco-organismes.

En Vendée, le ratio moyen est une déchèterie pour 11 700 habitants. Il est pris en compte aussi la réparation géographique avec une déchèterie à moins de 10/15 km de chaque foyer. De part l'implantation des 6 déchèteries, la situation de la collectivité est bien en deçà de ces deux indicateurs.

IV. La collecte des déchets : bilan des tonnages

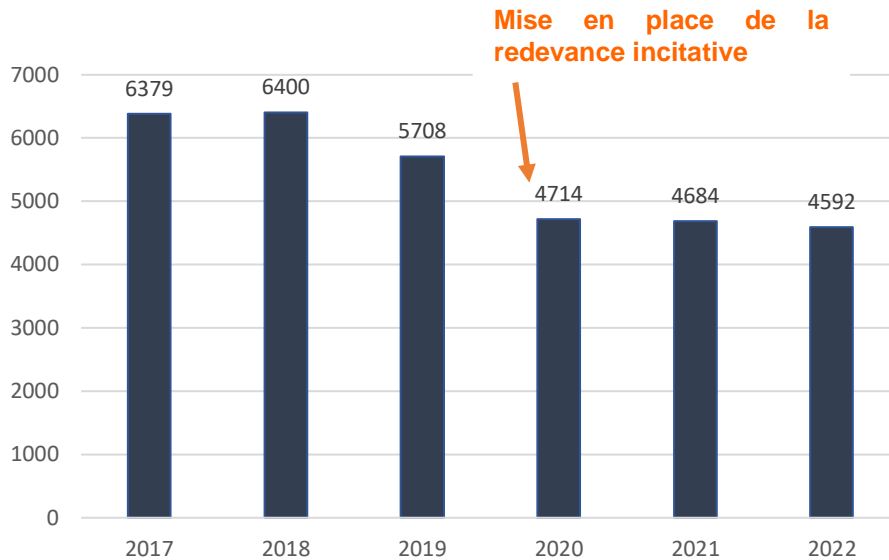
1. Les données générales

En 2022, 23 487 tonnes de déchets ménagers ont été collectés représentant **502 kg/hab**.



2. Les ordures ménagères

En 2022, **4592 tonnes** d'ordures ménagères ont été collectés sur l'ensemble du territoire.



Evolution des tonnages d'ordures ménagères

A partir de 2019, les tonnages d'ordures ménagères baissent significativement avec le projet puis la mise en place de la redevance incitative sur le territoire en 2020. Depuis 2021, la diminution des tonnages est plus progressive.

Ce qui représente 98.1 kg d'ordures ménagères résiduelles par habitant.

3. La collecte sélective

Les matériaux concernés par la collecte sélective sont les suivants :

- Les emballages avec l'extension des consignes de tri
- Les bouteilles, les flacons et les bocaux en verre
- Le papier

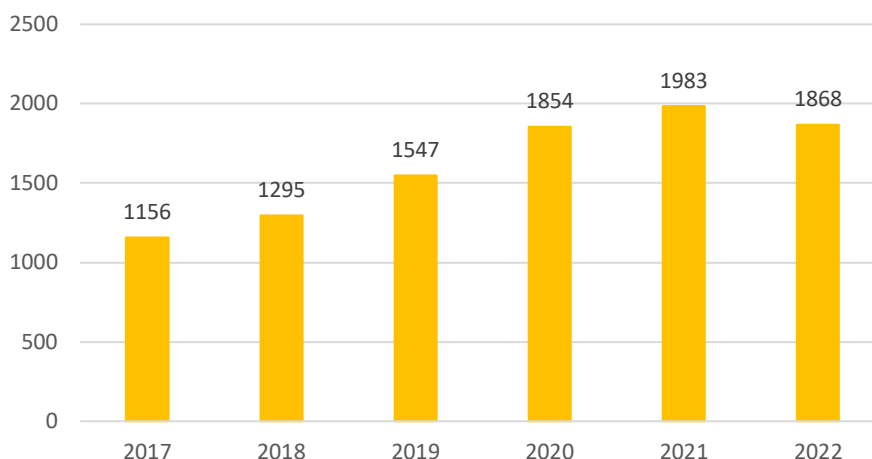


En 2022, **5 020 tonnes** ont été collectés sur l'ensemble du territoire.

a. Les emballages

En 2022, **1 868 tonnes** ont été collectés soit **39.9 kg/hab.**



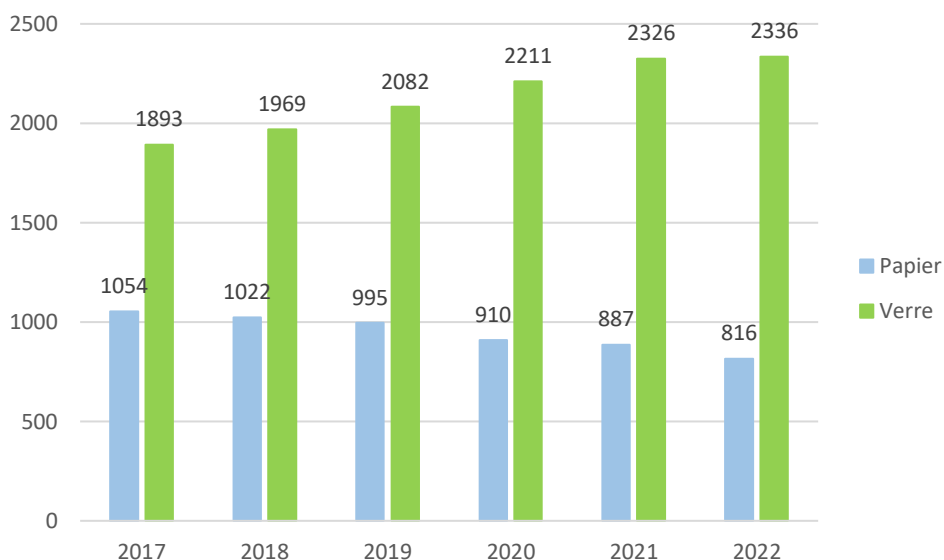


Evolution des tonnages d'emballages

Après une augmentation des tonnages depuis 5 ans à la suite de la mise en place de l'extension des consignes de tri en 2017 puis la redevance incitative en 2020, les quantités d'emballages collectés diminuent en 2022 : 5.8% par rapport à 2021.

b. Le verre et le papier

En 2022, 816 tonnes de papier soit **17.4 kg/hab** et 2236 tonnes de verre soit **49.9 kg/hab** ont été collectés sur le territoire.



Evolution des tonnages du verre et du papier

Depuis plusieurs années, les tonnages de papier sont en constante diminution (dématérialisation, suppression progressive des publicités...). Les tonnages collectés pour le verre stagnent entre 2021 et 2022.

4. La collecte en déchèterie

a. Bilan des tonnages 2022

	2 021		2 022		Evolution	
	Tonnages	kg/hab/an	Tonnages	kg/hab/an		
Déchets ELIMINES	2 370	51,1	2 105	45,0	-11,2%	↘
<i>Déchets ultimes</i>	2 238,9	48,3	1 981,8	42,4	-11,5%	↘
<i>Déchets dangereux</i>	104,2	2,2	102,8	2,2	-1,3%	→
<i>Amiante</i>	27,4	0,6	20,4	0,4	-25,5%	↘
Déchets VALORISES	13 435	290	11 771	252	-12,4%	↘
<i>Bois</i>	922,5	19,9	709,7	15,2	-23,1%	↘
<i>Carton</i>	659,4	14,2	635,8	13,6	-3,6%	↘
<i>Ameublement</i>	1 247,3	26,9	1 265,8	27,1	1,5%	→
<i>Déchets végétaux</i>	4 961,3	107,0	4 337,2	92,7	-12,6%	↘
<i>Déchets Electriques et Electroniques</i>	465,6	10,0	436,1	9,3	-6,3%	↘
<i>Ferraille</i>	661,5	14,3	547,6	11,7	-17,2%	↘
<i>Gravats</i>	4 139,4	89,3	3 551,2	75,9	-14,2%	↘
<i>Plaques de plâtre</i>	90,6	2,0	78,6	1,7	-13,2%	↘
<i>Plastique rigide</i>	159,5	3,4	130,0	2,8	-18,5%	↘
<i>Plastique souple</i>	10,2	0,2	8,3	0,2	-18,5%	↘
<i>Polystyrène</i>	15,8	0,3	13,8	0,3	-12,6%	↘
<i>Souches</i>	64,7	1,4	15,8	0,3	-75,6%	↘
<i>Déchets dangereux</i>	37,2	0,8	40,6	0,87	9,1%	↗
TOTAL Déchèterie	15 805	341	13 876	297	-12,2%	↘

Après une année exceptionnelle d'apports en déchèterie en 2021, les tonnages de 2022 diminuent de 12.2%.

13 876 tonnes de déchets ont été apportés sur 6 déchèteries du territoire en 2022 soit **297 kg/hab/an**.

Les déchets verts représentent le flux le plus important apporté en déchèterie (32%). 72% des tonnages apportés en déchèterie concernent les déchets verts / gravats / tout venant.

84.8% des déchets de déchèterie sont valorisés et 15.2% de déchet sont éliminés.

b. Evolution des tonnages collectés par déchèterie (hors déchets dangereux)

Globalement, toutes les déchèteries ont vu leurs tonnages baissés sauf pour la déchèterie d'Aizenay, les tonnages stagnent entre 2021 et 2022.

Déchèterie	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Evolution 2021/2022	
Aizenay	3602	3546	-2%	➔
Bellevigny	2194	1829	-20%	⬇
Le Poiré sur Vie	3189	2845	-12%	⬇
Les Lucs sur Boulogne	2239	1814	-23%	⬇
St Denis la Chevasse	805	673	-20%	⬇
St Paul Mont Penit	3636	3024	-20%	⬇
Total	15665	13732	-14%	⬇

c. La Recyclerie Cœur Vendée

Depuis 2016, la communauté de communes Vie et Boulogne est partenaire de la Recyclerie Cœur Vendée avec le Pays des Achards et la Roche sur Yon Agglomération.

Elle est gérée par l'association Les Chantiers du Réemploi en partenariat avec Trait d'Union. Depuis juillet 2021, ils ont intégré de nouveaux locaux permettant d'améliorer les conditions de travail et d'accueil des usagers.

La déchèterie de Saint Paul Mont Penit est le seul point de récupération sur les 6 déchèteries. En 2022, **6732 kg d'objets** (vaisselle, papeterie, décoration, jeux, meubles, puériculture...) ont été donnés.



5. La collecte du textile

40 bornes destinées à la collecte des textiles usagés sont mises à disposition par le Relai Atlantique sur le territoire.

En 2022, **272.45 tonnes** ont été collectés, représentant **5.82 kg/habitant**.

6. Bilan : répartition par type de déchets et comparaison aux données départementales

Année 2022	Tonnages CCVB	CCVB kg/hab/an	Vendée kg/hab/an	Ecart kg/hab/an
Ordures ménagères	4592	98,1	135,7	-37,6
Emballages	1868	39,9	41	-1,1
Verre	2336,3	49,9	52,1	-2,2
Papier	815,9	17,4	17,5	-0,1
Déchèterie	13876	297	341	-44
Total	23488	502	587	-85

En 2021, **23 488 tonnes de déchets ont été collectés** sur le territoire Vie et Boulogne soit en moyenne, **502 kg par habitant**.

Comparés aux tonnages départementaux, **la production totale est inférieure de 85 kg par habitant** dont 37.6 kg par habitant en moins pour les ordures ménagères.

V. Le traitement des déchets

1. Les sites de traitement

➤ Pour les ordures ménagères

Les ordures ménagères sont traitées à l'usine de Tri-Mécano Biologique (TMB) Trivalandes à Saint Christophe du Ligneron.

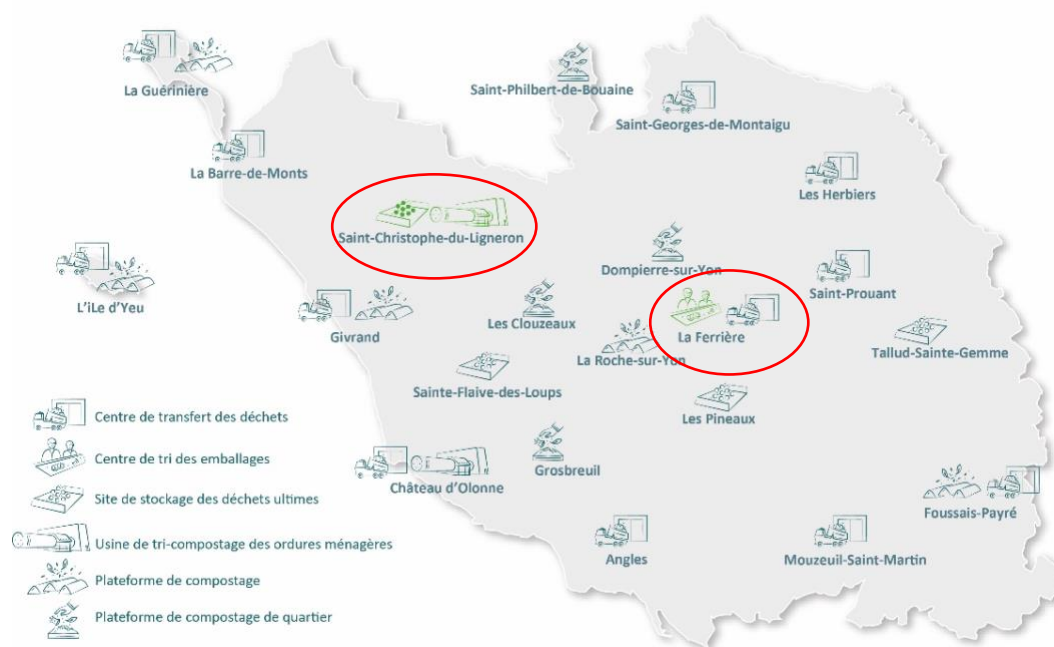
➤ Pour la collecte sélective

Les emballages ménagers sont traités au centre de tri départemental Vendée Tri situé à la Ferrière. Ils sont triés selon leur nature (plastique, acier, aluminium, carton...) pour être ensuite envoyés dans des usines de recyclage réparties en France et en Europe.

Le verre et le papier sont stockés à Vendée Tri pour être ensuite envoyés directement dans des usines de recyclage.



Équipements publics de traitement de Trivalis
Avril 2021



2. Les tonnages traités du territoire

Population INSEE 39228 40478 41694 42656 43413 44214 44960 43101 43645 44170 44582 45120 45576

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'enfouissement	14%	13%	12%	9%	8%	8%	8%	8%	8%	8%	9%	9%	8%
Tonnages enfouis	2 278	2 946	2 612	2 071	1 875	1 950	1 936	1 949	1 927	1 945	2 076	2 212	1982
Indice de réduction des quantités	100	+6%	-6%	-25%	-33%	-30%	-30%	-30%	-31%	-30%	-25%	-20%	-29%

Les objectifs de la loi TELCV est de diminuer de l'enfouissement de 30% entre 2010 et 2020 et de 50% à l'horizon 2025.

Les tonnages à enfouir diminuent en 2022 notamment grâce de la baisse du tout-venant (11.5%) en déchèterie.

PARTIE II : LES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS

I. Les modalités d'exploitation

1. L'organisation du service

	OMR	Emballages	Papier	Verre	Déchèteries
Fréquence de collecte	C0.5	C0.5	C0.5	C0.5	6 déchèteries En régie
Collecte	Porte à porte Prestataire : Véolia	Porte à porte Prestataire : Véolia	Apport volontaire 123 PAV Prestataire : Véolia	Apport volontaire 154 PAV Prestataire : Véolia	
Transport	Géré par le syndicat de traitement Trivalis	Géré par le syndicat de traitement Trivalis	Géré par le syndicat de traitement Trivalis	Géré par le syndicat de traitement Trivalis	Géré par le syndicat de traitement Trivalis
Traitement	TMB Trivalandes géré par Trivalis	Vendée Tri à la Ferrière géré par Trivalis	Valorisation par recyclage	Valorisation par recyclage	Divers traitements gérés par Trivalis

2. Le montant annuel des principales prestations réénumérées à des entreprises

Prestataire	Nature de la prestation	Type de contrat	Durée	Montant de la prestation	Echéance
Grandjouan Véolia	Collecte des déchets ménagers	Marché public	5 ans reconductible 2 fois un an	Sans montant minimum et maximum	31/12/2025
Tremplin	Remplacement des agents de déchèterie	Marché public	3 ans	250 000 € HT	26/04/2025
Socoplast	Fourniture de sacs jaunes	Marché public	3 ans	Maxi : 200 000 € HT	21/12/2024
ESE	Acquisition de bacs roulants et fourniture de puces RFID	Marché public	4 ans	Maxi : 200 000 €	22/03/2026
TRADIM SAS	Fourniture d'un logiciel de gestion de la RI	Marché public	5 ans	Montant maximum 60 850 €	31/12/2024
ATELIA	AMO Déchèterie Aizenay	Marché public	24 mois	77 400 €	06/10/2023

II. Le coût du service et son financement

1. Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES 4 218 626 €	RECETTES 4 898 211 €
<u>Opérations réelles :</u>		
Chapitre 011 : <i>Charges à caractère général</i>	1 521 547 €	Chapitre 002 : <i>Résultat reporté de fonctionnement</i>
Chapitre 012 : <i>Charges de personnel</i>	595 635 €	Chapitre 70 : <i>Prestations de service (redevance incitative)</i>
Chapitre 65 : <i>Autres charges de gestion courante (cotisation Trivalis, créances éteintes + non valeurs)</i>	1 799 362 €	Chapitre 75 : <i>Autres produits de gestion courante</i>
Chapitre 66 : <i>Charges financières</i>	5 165 €	
Chapitre 67 : <i>Charges exceptionnelles (annulation de titres)</i>	23 296 €	Chapitre 77 : <i>Produits exceptionnels (régularisation Trivalis, aides ADEME)</i>
<u>Opérations d'ordre :</u>		
Chapitre 042 : <i>Amortissements des biens acquis</i>	273 621 €	Chapitre 042 : <i>Amortissements des subventions reçus</i>

SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES 466 310 €	RECETTES 1 318 174 €
<u>Opérations réelles :</u>		
Chapitre 016 : <i>Emprunts</i>	20 000 €	Chapitre 001 : <i>Excédent antérieur reporté</i>
Chapitre 020 : <i>Immobilisations incorporelles</i>	64 084 €	Chapitre 10 : <i>FCTVA</i>
Chapitre 021 : <i>Immobilisation corporelles (biens mobiliers, terrains...)</i>	351 235 €	Chapitre 13 : <i>Subventions d'investissement</i>
<u>Opérations d'ordre :</u>		
Chapitre 040 : <i>Amortissements des subventions reçues</i>	30 990 €	Chapitre 040 : <i>Opérations d'ordre de transfert entre section</i>

2. La nature des charges et des produits de fonctionnement

Le service Gestion et Valorisation des déchets, accompagné par l'Ademe et un cabinet d'études et de conseil spécialisé dans le domaine de l'environnement, réalise chaque année, depuis 2017, une matrice des coûts appelée COMPTA COUT.

Elle permet d'exprimer les coûts du service déchets en s'appuyant sur les données comptables de la collectivité. Un certain nombre d'opérations de retraitement est toutefois effectué pour approcher au mieux le coût de gestion du service.

Le coût aidé correspond à l'ensemble des charges (structure, collecte, transport...) moins les produits industriels (vente de matériaux...), les soutiens des éco organismes et les aides publiques. Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité.

Charges HT 2022	€	€/habitant
Charges de structure	202 511	4,53
Charges de communication	24 911	0,56
Charges techniques	4 775 705	106,74
<i>Prévention</i>	74 875	1,67
<i>Précollecte et collecte</i>	2 154 940	48,17
<i>Transfert et transport</i>	866 710	19,37
<i>Traitement</i>	1 679 180	37,53
TOTAL des charges	5 003 127	111,83
Produits 2022	€	€/habitant
Produits industriels (<i>vente matériaux ...</i>)	427 255	9,55
Soutien des éco organismes	759 370	16,97
Aides	104 928	2,35
TOTAL des produits	1 291 553	28,87
Coût aidé HT	3 711 574	82,96
Financement du service	€	€/habitant
Contributions usagers	3 800 444	84,95
Contributions professionnels	13 321	0,30
TOTAL du financement	3 813 765	85,25

En 2022, le coût aidé par habitant pour la gestion des déchets s'élève à 82.96€ HT. Il est inférieur au coût national médian pour le milieu considéré (mixte rural) qui est de 86 €HT/habitant.

3. Le financement du service

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le service est financé auprès des usagers par la Redevance Incitative. Cette redevance doit *permettre de financer l'ensemble des dépenses du service*.

La facturation est réalisée « à la levée ». Elle comprend une part fixe, l'abonnement au service de gestion des déchets, et une part variable dite « incitative », calculée en fonction du nombre de présentation du bac à la collecte.

Les tarifs de la redevance incitative présentés ci-dessous restent inchangés depuis 2020.

Montant annuel de la redevance incitative pour les usagers disposant d'un bac individuel

Volume du bac	Montant annuel de l'abonnement 6 levées incluses	Montant de la levée supplémentaire à partir de la 7 ^{ème} levée
120 litres	155 €	4 €
180 litres	230 €	5 €
240 litres	305 €	6.50 €
340 litres	435 €	9.50 €
660 litres	590 €	11 €
770 litres	725 €	14 €



Montant annuel de la redevance incitative pour les usagers utilisant seulement les colonnes enterrées pour la collecte des ordures ménagères

Volume du tambour	Montant annuel de l'abonnement 15 levées incluses	Montant de la levée supplémentaire à partir de la 16 ^{ème} levée
80 litres	155 €	1.60 €



Montant de l'ouverture du tambour de la colonne enterrée pour la collecte complémentaire des ordures ménagères

Volume du tambour	Montant du dépôt
80 litres	2 €